309.44
B32r
v.4

Baudrillart

Gard & Aude

UNIVERSITY OF ILLINOIS
LIBRARY

Class 309.94
Book B32r
Volume 4

Ja 09-20M

319

309.44
B32r
v.4

RAPPORT

SUR

L'ÉTAT INTELLECTUEL, MORAL ET MATÉRIEL
DES POPULATIONS AGRICOLES.

LES POPULATIONS AGRICOLES DU GARD ET DE L'AUDE.

I

ASPECT GÉNÉRAL DU GARD.

Partage de la population rurale et de la population industrielle. — Circonstances géographiques et climatériques. — La race. — État intellectuel et moral.

Le département du Gard, comme celui de l'Hérault, se partage entre la population agricole et la population industrielle; celle-ci y prend même un relief particulier dû à deux circonstances de nature très différente : d'une part, des mines nombreuses et abondantes figurent au premier rang parmi ses richesses naturelles; d'autre part, une cause toute morale a favorisé cet accroissement; nous voulons parler de l'importance de l'élément protestant qui dès longtemps a occupé et qui occupe encore une place considérable, et qui s'est de bonne heure rejeté sur l'industrie avec la puissance que donne le capital. Tenus en état d'infériorité par la religion catholique relativement aux fonctions publiques, les protestants se sont portés, comme cela était arrivé aux juifs au Moyen âge, vers le négoce et la banque. Le développement de la grande industrie donnait une nou-

1841

P 27577

velle issue à leur activité en accroissant leur richesse. La population agricole est toutefois en grande majorité catholique; dans les villes le protestantisme, quoique aussi en minorité, jouit d'une situation sociale supérieure à sa force numérique. On le trouve surtout dominant dans le territoire qui s'étend à l'est de Nîmes, où s'accuse la prépondérance des occupations industrielles et commerciales. Dans presque toute l'étendue du département, les deux sortes de populations, industrielle et agricole, vivent côte à côte, mais elles sont beaucoup moins en contact l'une avec l'autre que dans l'Hérault. Tout diffère dans la vie de l'agriculteur et du mineur. Dans l'une c'est la dispersion; dans l'autre, avec des cités ouvrières, l'agglomération. Tout se ressent de cette séparation si profonde, les idées et les mœurs. Seule la sériciculture tient une sorte de milieu entre l'agriculture et l'industrie. — Un arrondissement, celui du Vigan, nous présente ce mélange de travaux agricoles et de métiers s'exerçant dans la famille ou concentrés dans de petits centres : telle est la fabrication des gants, des bonnets de soie et autres objets de toilette, de diverses étoffes, des soieries, des lainages, des cotonnades. — Dans la région du Gardon occidental, la Selle, avec son gracieux vallon entouré de montagnes, Anduze, au milieu de ses prairies ombragées de grands saules, offrent le même spectacle de l'activité industrielle se déployant en pleine campagne sous des formes différentes. Chaque ruisseau, chaque petit canal est bordé de filatures et d'usines. Installée au bord du Gardon oriental, la grande industrie moderne s'y déploye aussi, avec ses immenses bâtisses noires, ses hautes cheminées fumantes, ses amas de houille, de fer, de matières de différentes sortes, et ses armées d'ouvriers toujours en mouvement. C'est aux puissantes couches de houille du bassin d'Alais qu'est dû ce contraste entre les vallées des deux Gardons. « D'Alais, le chef-lieu d'arrondissement, à la Grand'Combe, centre principal des puits d'extraction, les deux côtés du

chemin de fer ne présentent qu'une succession de fours, de verreries, de hauts-fourneaux, d'usines à fer, à plomb, à zinc, de fabriques de rails, de produits chimiques, de machines (1). » De même les mines de Bessèges et de Robine, dans la haute vallée de la Cèze, alimentent à Bessèges même et à Saint-Ambroix de nombreux établissements métallurgiques. La population agricole, partout répandue, et qui enveloppe en quelque sorte ces centres du travail industriel, en reste séparée. Elle domine entièrement dans l'arrondissement d'Uzès; la ville d'Uzès elle-même et Bagnols-sur-Cèze ont surtout de l'importance comme villes de marché.

Quant à la production agricole, elle est très sensiblement déterminée dans le Gard par les circonstances géologiques et physiques qui influent puissamment sur la direction des travaux et le régime de vie des populations. C'est ainsi que le Gard doit, dans une grande mesure, la fécondité de ses parties les plus productives aux matières minérales fertilisantes des alluvions du Rhône, du Vistre, du Gardon, de la Cèze et du Vidourbe. C'est ainsi encore que le « diluvium » qui couvre une grande partie de l'arrondissement de Nîmes y favorise le développement d'une population de vignerons, tandis que les dépôts marins ou lacustres des terrains tertiaires, favorables à la production des céréales, ont pour conséquence de produire une population de laboureurs, avec toutes les différences intellectuelles et morales que créent ces catégories. Les marnes répandues dans le département donnent lieu à des terres fortes qui, nécessitant de nombreux travaux de culture et un emploi fréquent des engrais, impriment un surcroît d'activité à la population rurale, qui lutte avec courage contre les infériorités naturelles du sol.

Enfin, les calcaires de la formation jurassique produisent

(1) Élisée Reclus : *Géographie de la France.*

des bois de chênes verts dont l'écorce et les bois fort estimés procurent aux habitants une source de travail et un complément de revenu qui les garantit contre les misères du chômage (1).

Quant aux divisions géographiques et topographiques, elles donnent lieu à trois régions auxquelles correspondent des populations rurales différentes de travaux et d'habitudes. L'une occupe la région pastorale et montagneuse, qui comprend les hautes Cévennes, dans les arrondissements de Vigan et d'Alais; l'autre habite la région moyenne, celle du mûrier, qui s'étend sur les basses Cévennes, du Vigan jusqu'à Alais et dans le nord de l'arrondissement d'Uzès; enfin, la région de la plaine, celle de la vigne et de l'olivier, est occupée par l'arrondissement de Nîmes et en partie par celui d'Uzès.

On ne peut, en somme, classer ces populations parmi celles qui sont excitées au travail par les faveurs de la nature, à l'exception de quelques points privilégiés du territoire. La partie cultivée du sol ne dépasse guère les deux septièmes. L'action de l'homme a presque tout fait. Elle a eu surtout à s'exercer sur la partie montagneuse, et l'on a pu dire non sans force : « La transformation agricole de cette partie a été une lutte contre la nature et le climat; l'industrie du cultivateur a tout fait. En plantant ses montagnes de châtaigniers, le paysan cévenol a demandé à l'arbre à pain sa nourriture et son bien-être; il a peu à peu augmenté ce bien-être avec le mûrier et les prairies ; il a construit des murs avec les rochers de ses montagnes pour retenir le sol; il a porté de la terre à dos d'homme sur les parties rocheuses; il a conduit l'eau de ses ruisseaux sur le

(1) Sur la partie géologique que nous touchons à peine, on peut se reporter à l'important ouvrage de M. E. Risler, directeur de l'Institut agronomique, sur la *Géologie agricole*. Pour la Provence et le Languedoc, voir le tome II.

schiste et le granit brisé, et il en a fait d'excellentes prairies. Par un travail rude, tenace, industrieux, il a vaincu la terre et forcé le sol ingrat à lui donner ses richesses; par la diversité des cultures il a obtenu une garantie contre les revers. Le paysan cévenol a trois cordes à son arc : le châtaignier, le mûrier, les prairies. Avec l'un des trois produits il est à l'abri de la misère; avec deux il est dans l'aisance; il est riche avec tous les trois (1). »

Dans toutes ces parties, l'homme qui cultive le sol est généralement robuste. Pourtant, si j'en crois certains rapports, la race tendrait plutôt à perdre de sa vigueur. On constate qu'en moyenne la taille a un peu baissé; on assure qu'on voit beaucoup plus d'hommes petits qu'autrefois. Ne serait-ce pas aussi que l'on conserve plus d'enfants chétifs, grâce aux progrès de l'hygiène et à des soins plus attentifs. C'est un point à éclaircir. Il n'existe pas de maladies spéciales au pays; les fièvres paludéennes ont diminué, les affections rhumatismales restent fréquentes par le fait des alternatives du climat et le peu de précaution des habitants à s'en préserver.

L'absence d'excès dans la nourriture et dans la boisson, jointe à la vie au grand air, contribue à la santé de ces populations rurales. Cette remarque, qui s'applique à la plupart des contrées du Midi, le Gard la justifie spécialement.

Après ce qui a été observé au sujet des populations voisines, et particulièrement de celles de l'Hérault, nous avons peu à dire sur l'état de l'instruction et des mœurs. L'instruction primaire s'est depuis dix ou quinze ans extrêmement répandue ; et aujourd'hui 95 0/0 des conscrits savent lire et écrire; ce sera bientôt la totalité. Ici encore nous exprimons le regret que l'enseignement agricole ou horticole

(1) Destremz de Saint-Christol. (Dép. du Gard, *Encyclopédie de l'agriculture.*)

soit trop souvent négligé dans l'école primaire. En revanche, les comices agricoles donnent dans le Gard une remarquable impulsion au progrès rural par tous les moyens d'encouragement dont ils disposent. Ces efforts ont été très fructueux pour la propagation des procédés scientifiques qui permettent de lutter contre les fléaux dont a souffert la richesse agricole dans le Gard. Dans l'arrondissement du Vigan, des propriétaires, tous membres du comice, ont créé à Saint-Hippolyte d'immenses pépinières qui leur permettent d'envoyer en France et à l'étranger des quantités considérables de plants américains greffés ou non greffés. Les troupeaux de bêtes à laine sont entretenus avec soin, et dans les hauts plateaux l'industrie laitière a pris un grand développement dû à l'extension de la fabrication des fromages de Roquefort, qui forment une des occupations et une des richesses du pays.

La moralité moyenne des populations rurales est assez satisfaisante et supérieure à celles des ouvriers de la ville. La concurrence qui existe entre les deux religions n'a pas été sans produire quelques heureux effets sur les mœurs : elles s'observent mutuellement, et la tendance de chacune d'elles à s'accuser mutuellement de favoriser le relâchement, a pu contribuer précisément à le prévenir ou à le limiter. D'un autre côté, la lecture de la Bible presque obligatoire chez les protestants, les mettant dans l'obligation de savoir lire, les catholiques n'ont pas voulu rester trop en retard. Pourtant le nombre des illettrés demeure plus grand parmi eux avant la loi qui a rendu l'instruction primaire obligatoire et qui tend à effacer l'effet de ces influences.

Est-ce à la même action religieuse qu'il faut attribuer la résignation de ces populations du Gard, en face des privations que leur imposait la crise ? On doit ajouter qu'elle n'allait pas, d'ailleurs, jusqu'à leur ôter l'énergie et la résolution de lutter. Mais le mal inévitable était accepté sans amertume. On m'assure que nulle part on n'a vu

moins de mauvais sentiments de jalousie et de haine s'élever contre les propriétaires plus riches, qui trouvaient dans leur situation, des ressources assez grandes pour ne pas être atteints dans leur fortune et dans leur bien-être. Remarquable contraste avec ce qui se passe dans le monde de l'industrie, où le même département nous présente l'inimitié habituelle et les luttes violentes entre le capital et le travail !

Au point de vue des mœurs, rien ne distingue d'une manière tranchée le Gard des départements voisins. Les naissances illégitimes sont fort rares, sans qu'il faille pourtant en préjuger rien de trop favorable pour les mœurs ; dans des cas trop nombreux, le mariage ne fait que couvrir et réparer les fautes commises. La famille rurale offre un état en général satisfaisant, sous les réserves que nous avons eu presque toujours à faire relativement à ce que l'éducation paternelle et maternelle a trop souvent d'incomplet quant aux principes, et de défectueux dans la pratique qui n'est pas toujours gouvernée par la raison. Très subordonnée au mari, la femme n'en a pas moins sur lui une grande influence ; le plus souvent, c'est elle qui dirige ses dépenses et lui donne l'argent dont il a besoin ; à la différence de ce qui passe dans les centres ouvriers, le mari lui remet chaque semaine, le montant de son salaire. Elle vit confinée dans son ménage, et répugne aux travaux des champs, quoiqu'elle aille, à certains moments, travailler au vignoble. Elle élève ses enfants avec dévouement, mais sa tendresse dégénère trop souvent en une faiblesse excessive qui prépare des enfants peu respectueux, quand l'âge a encore accru leurs habitudes d'indépendance : observation qui n'est que trop conforme à ce qu'on remarque aujourd'hui dans la généralité des populations françaises.

II

Condition économique des populations. — Les productions et les régions agricoles. — La sériciculture. — La culture des vignes. — La propriété. — La valeur des terres. — Le métayage.

Au point de vue économique, le Gard, malgré les analogies qu'il offre avec l'Hérault, donne lieu néanmoins à des observations à part qui sont loin d'être sans intérêt. Il se distingue des autres populations du Bas-Languedoc par l'importance qu'il donne à la sériciculture, tenant par là davantage de la Provence et du Comtat, qu'il avoisine également.

Il n'est pas hors de propos, puisque nous rencontrons ici cette industrie séricicole dont nous aurons encore à nous occuper plus d'une fois, d'indiquer comment elle se partage. Elle a ses principaux centres dans les départements du Gard, de l'Ardèche, de la Drôme et de Vaucluse. Sur la production totale de la France, le Gard donne 27,7 0/0 ; l'Ardèche, 18,1 0/0 ; la Drôme, 17,2 0/0; Vaucluse, 16,5 0/0. Avant l'invasion de la maladie des vers à soie, de 1846 à 1858, la France produisait annuellement 24 millions de kilogrammes de cocons, ayant une valeur moyenne de 100 millions de francs, et donnant 2 millions de kilogrammes de soie grège. Le développement rapide de la maladie, amenait une très forte diminution de cette production, malgré l'élevage de graines saines provenant d'abord des diverses parties de l'Europe et ensuite de l'Extrême-Orient. Dès 1856, elle était réduite à 7,500,000 kilogrammes de cocons, et, en 1865, elle n'était plus que de 5,300,000 kilogrammes. Les pertes subies par le Gard étaient énormes. En 1869, la commission chargée de l'*Enquête agricole*, évaluait à deux cent vingt millions de francs la perte éprouvée par les sériciculteurs de ce seul département depuis l'invasion de la maladie. En 1888, un savant, dont

la compétence est spéciale en ces matières, M. Jeanjean, estimait que cette perte était arrivée à représenter au moins 400 millions. Cependant la sériciculture s'est relevée, et nous aurons lieu, dans notre étude ultérieure sur l'Ardèche, de montrer à l'aide de quels efforts et dans quelles proportions.

Quelques parties du Gard se montrent plus favorisées que l'Hérault pour la production des céréales. Le territoire de Nîmes en produit 20 hectolitres à l'hectare, celui d'Uzès, 13 seulement. La production moyenne décennale en froment a été de 723,898 hectolitres ; celle de l'Hérault de 526,380. Le Gard produit aussi plus de méteil et de seigle, et surtout beaucoup plus d'orge que l'Hérault; il donne pour l'orge 97,812 hectolitres, l'Hérault en donne seulement 18,209. Mais il s'en faut que les populations du Gard produisent du blé suffisamment pour laisser un excédent; elles sont même obligées de demander une partie notable des grains qui servent à leur consommation à la Haute-Garonne et au port de Marseille.

L'étendue des terres plantées en mûriers a diminué beaucoup. De 21,000 hectares en 1869, elle est réduite à 10,000 environ. Par contre, la culture des oliviers s'est un peu accrue ; elle occupe une superficie d'au moins 6,000 hectares. Les prairies naturelles s'étendent sur une surface d'environ 13,000 hectares, assez régulièrement répartis dans les quatre arrondissements. Pauvre en bétail, le Gard n'a en abondance que la race ovine, dont il tire la fabrication de ses fromages.

La vraie richesse du département est donc encore la vigne. Disons tout de suite qu'aucunes populations, après celles de l'Hérault, n'ont déployé plus de vigueur et d'habileté dans la lutte contre le phylloxera. On ne saurait nommer tous les propriétaires qui se sont signalés par leur initiative et par les dépenses qu'ils se sont imposées dans cette lutte mémorable. Comment ne pas rappeler pourtant qu'aucun n'a plus payé de

sa personne et fait plus de sacrifices pour introduire le cépage américain, que Mme la duchesse de Fitz-James? On l'a vue, pendant ces années difficiles, surveiller elle-même les plantations, sans cesse sur la brèche, et consacrer, en outre, sa plume à la plus active propagande dans des articles remarqués de la *Revue des Deux-Mondes*, qui exerçaient une réelle influence sur la propagation des cépages américains. Les efforts faits pour reconstituer la vigne ont passé dans le Gard par les mêmes phases que dans le département voisin. Ils ont eu le même succès. On a même vu, depuis lors, s'établir la vigne sur des territoires qui y paraissent les moins propres. Le résultat de la maladie n'en est pas moins une diminution considérable. En 1869, on comptait 77,000 hectares plantés en vignes, et le nombre en était monté successivement à 98,942. Il était tombé, en 1884, à 19,702. Il s'était déjà relevé à 30,000 en 1887 et il s'est notablement accru depuis lors. Mais on peut juger par ces chiffres du chemin qu'ont encore à faire les populations, pour revenir, autant qu'il sera possible, à l'ancienne fécondité.

J'insisterai sur cet important travail de reconstitution qui fait honneur aux habitants, en parlant, à la fin de cette étude, de la plus remarquable de ces entreprises, celle dont a été le théâtre le territoire d'Aigues-Mortes.

La valeur des terres varie beaucoup, selon que les terres sont en coteau ou en plaine. Dans la plaine de Nîmes, la terre qui produit partout du fourrage vaut 3,000 et 4,000 fr. l'hectare, et 6,000 en vignes. Le prix de location est de 130 ou 140 fr. pour les premières, et de 200 fr. pour les secondes, quelquefois de 250. Dans les coteaux, la valeur n'est plus guère que de 1,000 fr. l'hectare. On compte 1,500 fr. pour les vignes ordinaires et 2,000 pour les vignes submergées.

Dans l'arrondissement d'Uzès, depuis vingt-cinq ans, la valeur des terres inférieures où on cultivait la vigne, a diminué de plus d'un tiers, et elle a décru d'un tiers ou d'un quart pour les terrains de fertilité moyenne. Ceux de pre-

mière qualité ont seuls conservé presque toute leur valeur.

Le petit cultivateur s'en tire pourtant, à force d'assiduité et d'économie ; il arrive même à quelque aisance, s'il se livre à des cultures spéciales, comme celle par exemple du millet à balai qui réussit bien dans le pays. Le propriétaire qui cultive par métayers ne retire de sa terre, à moins qu'elle ne soit de première qualité, guère au delà de 2 0/0.

On cite pourtant encore de bonnes terres donnant des revenus plus élevés quand elles sont cultivées avec intelligence et quand elles sont situées dans des communes peu surchargées de centimes additionnels, car cette dernière circonstance se fait sentir lourdement sur de médiocres revenus.

Dans l'arrondissement du Vigan, la valeur des terres à mûrier a subi une baisse d'environ 60 0/0 ; elle était de 6,000 à 7,000 fr. l'hectare, et tombait à 2,500 ou 3,000, comme les bonnes terres labourables.

Les exploitations moyennes sont nombreuses dans le Gard. Elles ont en général une étendue d'environ trente hectares ; on y trouve deux ou trois paires de mules ou chevaux, et une ou deux paires de bœufs, et, dans les régions où existent des bois communaux, un troupeau de 100 à 150 moutons, entretenu surtout en vue de l'engrais qu'il produit. Cultivé en céréales, un domaine de cette étendue a un personnel de quatre hommes, non compris le berger, mais il faut le compléter en été, pour les vers à soie, la rentrée des fourrages, les moissons, le dépiquage, et le porter à sept ou huit.

L'emploi du bétail pour le labour varie selon les régions et quelquefois sur un même territoire. La culture se fait tantôt avec des chevaux, tantôt avec des mules, tantôt avec des bœufs. Une fois les travaux terminés, les bœufs sont engraissés et vendus à la boucherie. Ayant de grandes étendues de collines boisées, plantées principalement

d'yeuses, le même arrondissement renferme beaucoup de moutons, qui appartiennent à la race dite de Sommières, race rustique à grandes cornes, qui trouve dans les bois une nourriture suffisante. On achète dans les plaines des moutons qu'on revend à demi-engraissés à des acheteurs venus de Valence, des Alpes et du comtat Venaissin. Le paysan élève aussi beaucoup de porcs et de volailles; chaque ménage de paysans a une chèvre.

On signale dans le Gard quelques traces d'associations chez les petits cultivateurs et les métayers, qui ont cet excellent usage de s'associer entre eux pour réunir leurs bêtes de labour en vue de donner de profondes cultures à certaines terres.

Dans l'arrondissement de Nîmes, ce qui domine, c'est la petite propriété, de 1 à 6 hectares ; il y en a peu de moyennes et quelques grandes. Dans celui du Vigan, la petite propriété constitue au moins 75 0/0 du domaine agricole. Assez répandue dans le reste du département, la moyenne propriété est exploitée par les propriétaires à l'aide d'agents salariés ; la grande l'est par des fermiers à rente fixe.

Malheureusement les terres sont très fréquemment en propriétés morcelées de distance en distance, condition fâcheuse dont nous avons eu plus d'une fois au cours de ces études à signaler les inconvénients.

Il faut au reste définir la signification des termes. Si l'on entend par grande propriété une contenance qui égale ou dépasse 100 hectares, on n'en rencontre qu'un petit nombre. Mais la propriété allant de 25 à 80 hectares est au contraire fréquente dans quelques arrondissements, notamment celui d'Uzès.

On ne peut se dissimuler que le morcellement n'y soit aussi souvent excessif, et qu'il forme un réel obstacle pour l'application des moyens de culture avancés.

C'est un des caractères de ces populations d'être peu dispersées. Au lieu de se placer en pleins champs, les fermes

recherchent les extrémités ou les abords des grandes villes et des grosses agglomérations. On l'explique quelquefois en disant que c'est un effet probable des guerres de religion, qui forçaient à chercher à la ville les moyens de sécurité ou de défense qui manquaient aux habitations isolées : explication très plausible en effet, mais qui laisse subsister cette question: pourquoi le même fait ne s'est-il pas produit dans les provinces du Nord où les invasions n'ont pas manqué? Le caractère sociable, le besoin de mouvement des populations du Midi ne sont pas probablement étrangers à cette particularité.

Dans la région tout agricole d'Uzès, on compte peu de fermiers ; ceux qui subsistent font de médiocres affaires. Exceptons pourtant ceux qui afferment des terres de petite contenance, qu'ils livrent à des cultures spéciales poussées trop souvent à outrance, au risque d'épuiser le sol. On estime que le fermage tend même à disparaître à cause du faible revenu des terres aggravé par la cherté de la main-d'œuvre et la difficulté de trouver de bons valets. Cette décadence du fermage profite au métayage déjà très répandu dans le pays et au faire-valoir direct.

Le métayage, en décadence dans l'arrondissement de Nîmes, est la règle dans ceux d'Uzès et du Vigan, et occupe une partie de celui d'Alais. La tendance des propriétaires à reprendre eux-mêmes leur exploitation s'explique dans l'arrondissement de Nîmes par l'échec presque général du métayage et du fermage dans la reconstitution des vignes.

Mais tel n'est pas le cas en toute région. J'ai cité le territoire d'Uzès comme ayant un métayage prospère.

« Je connais un métayer, me dit un propriétaire de ce pays, qui cultive un domaine de 25 hectares de fertilité moyenne et qui, chaque année, économise 1,000 fr. En hiver, son fils, sa femme, sa fille, lui-même et un berger suffisent à son exploitation. En été, il prend deux hommes pendant trois mois, qu'il paye chacun 50 fr. par mois et

qu'il nourrit. Il récolte du blé et de la graine de luzerne; il fait six onces de ver à soie, et soigne avec attention sa basse-cour, porcs et volailles. Ce ménage est très laborieux et très économe. C'est là le secret de sa prospérité. »

Les syndicats agricoles jouent un rôle très actif dans le département du Gard. Il s'en est établi d'abord un à Nîmes, un à Alais, un à Bagnols-sur-Cèze, etc. Il s'en est formé aussi pour les endiguements de cours d'eau dans les terres basses. Ils rendent des services, quoique nombre de petits propriétaires s'y montrent encore réfractaires ; mais c'est un mouvement qui gagne de jour en jour, et dont l'avenir est assuré.

III

Ouvriers ruraux. — Salaires. — Régime de vie. — Population.

Bien que les propriétaires se plaignent de la rareté croissante des bons ouvriers, ils reconnaissent qu'en général le journalier remplit consciencieusement sa tâche, lorsqu'il est l'objet d'une certaine surveillance, tandis qu'abandonné à lui-même, il met deux jours où un seul suffit. Ce qu'on rencontre difficilement, nous disent les gens du pays, ce sont les bons valets, sachant diriger un attelage et le soignant avec intelligence et assiduité.

Sur le territoire de Nîmes, les salaires pour les hommes sont, en temps ordinaire (époque des moissons exceptée), pour les hommes non nourris, de 2 fr. pendant l'hiver, de 3 pendant l'été. La journée d'hiver ne va que de 8 heures du matin à 4 heures du soir, et comporte deux heures de repos. Dans l'arrondissement d'Uzès, les prix sont les mêmes que dans celui de Nîmes, mais avec deux heures de travail de plus. En somme, c'est dans l'arrondissement de Nîmes qu'ils sont le plus élevés ; ils vont fréquemment jusqu'à 3 fr. 50 (5 fr. pendant la moisson), et rémunèrent, en temps ordinaire, un nombre d'heures de travail sensiblement moindre. La hausse des salaires en trente années a été considérable.

Ils ont augmenté du double ou, tout au moins, de beaucoup plus d'un tiers. Ce taux élevé des salaires est un bien incontestable au point de vue de la classe ouvrière rurale ; mais joint à la baisse du prix de vente des denrées alimentaires, il fait obstacle à ce que la propriété trouve à s'affermer dans des conditions avantageuses.

Nous relevons aussi d'une manière plus spéciale et plus complète, l'état des salaires dans l'arrondissement du Vigan. — A la journée, travaux de culture : hommes, 2 fr. 50 ; femmes, 1 fr. 50 ; non nourris. Moissonneurs, 5 fr. ; faucheurs, 4 fr. ; greffeurs de vignes, 4 fr. (La désignation : non nourris s'applique à ces catégories ainsi qu'aux suivantes). — A la tâche : moissonneurs, 25 fr. par *salmée* ou 2 hectolitres de semences ; cueillette de la feuille du mûrier, 1 fr. 30 à 2 fr. les 100 kilos ; écorçage des bois de chêne vert, 4 fr. 50 les 100 kilos d'écorce sèche. — Enfin, à la ferme, et nourris : maître-valet, 450 fr. à l'année ; valet de ferme, 350 à 400 ; bergers, même paye.

Le charretier touche comme gages annuels, 500 fr. et est nourri ; un berger, également nourri, en touche 600 ou 700, prix élevés, quoiqu'ils le soient un peu moins que dans l'Hérault. Les travaux sont généralement surveillés par le *baile*, et le *paire* a la haute main sur tout le personnel de la ferme. On peut se reporter au département de l'Hérault pour les détails qui concernent ce personnage.

Après les agents à gages annuels et outre les ouvriers à la journée, on doit noter les entrepreneurs à forfait ou à la tâche, employés surtout pour l'opération de la moisson des céréales. Ces entrepreneurs embauchent une bande d'ouvriers à leurs ordres et à leur solde. On les nomme *solatiers* ou *estivandiers*, selon les arrondissements, dans le Gard ou dans l'Aude. Les solatiers se livrent à des besognes spéciales. Ils fauchent les blés, lient les herbes à deux pailles, font les meules, transportent la gerbe du champ sur l'aire, et forment les gerbiers. Après cette première opération, le

solatier avec son monde défait le gerbier, étend les gerbes déliées sur le sol et concourt au battage. Cette opération a lieu immédiatement, aux frais du propriétaire, tantôt à l'aide de chevaux de haras, tantôt à l'aide du rouleau ou aujourd'hui de la machine à battre.

Le propriétaire qui a traité directement avec le solatier, n'a point à s'occuper de la nourriture, non plus que des gages des moissonneurs.

Pour toutes ces diverses opérations qui conduisent le blé en épi du champ au grenier, le solatier prélève 1 hectolitre de blé sur 20, et 1 hectolitre sur 6, pour les grains inférieurs (seigle, orge, avoine). Quand la récolte est mauvaise, il obtient, à titre de retour, un surplus débattu et convenu au moment de la conclusion du marché, à l'inspection de la moisson sur pied. Depuis que la grande faux se substitue à la faucille pour abattre les blés, l'usage s'introduit de traiter avec le solatier, à raison de tant à l'hectare (15 fr.) de récolte sur pied, pour le simple abattage de la moisson.

Un certain nombre de femmes et de filles des travailleurs ruraux qui habitent les petites villes sont, particulièrement dans le Vigan, occupées dans les filatures de soie ou les fabriques de bonneterie. D'autres femmes travaillent à domicile avec de petits métiers et confectionnent des bas de laine ou de coton. Le salaire de ces ouvrières varie de 1,25 à 1,50 par journée.

On ne dit rien d'absolument spécial au département du Gard, au milieu de ceux qui l'entourent, en affirmant que la nourriture des paysans y est sensiblement meilleure qu'autrefois, mais nulle part elle n'est plus substantielle que dans les bonnes parties du pays. Presque tous les paysans mangent de la viande plusieurs fois par semaine, boivent du café ; le pain fait avec le blé est excellent ; chaque village a un boulanger ; la cuisson à domicile ne se

conserve que dans quelques campagnes reculées. Le paysan, qui ne buvait plus que de l'eau depuis les ravages du phylloxera, reprend de plus en plus l'usage du vin, à mesure que les vignes se reconstituent.

Une remarque, relativement à la nourriture est que, depuis que la maladie de la vigne a fortement diminué ou même supprimé la ration de vin, donnée aux ouvriers pour ainsi dire à profusion, ils consomment notablement plus de blé.

L'habitation a fait des progrès attestés par la solidité des constructions en pierre, la salubrité de l'intérieur, l'espace moins exigu, quoique encore un peu trop restreint. L'ouvrier rural met environ 60 ou 80 fr. à son loyer, mais beaucoup sont propriétaires de petites maisons qu'ils habitent.

La population diminue dans le Gard. C'est l'effet de causes volontaires de l'émigration. Il est à remarquer aussi que la mortalité est assez fréquente sur les jeunes enfants. Elle l'est surtout pendant les mois de juillet et d'août. Les enfants sont néanmoins l'objet de soins plus attentifs et mieux entendus qu'autrefois.

La maladie du ver à soie, dans les régions où la sériciculture tient de plus de place, a donné aux populations un motif de plus d'émigrer. C'est ainsi que d'un côté, par suite de la diminution des naissances et du développement de l'émigration causée par la maladie du ver à soie, la population de l'arrondissement du Vigan a diminué considérablement depuis 1851. Nous relevons les chiffres suivants jusqu'en 1886. La population est, en 1851, de 66,249 habitants ; en 1856, de 64,538 ; en 1861, de 63,396 ; en 1866, de 60,247 ; en 1876, de 59,260 ; en 1881, de 57,272 ; en 1886, de 56,868.

Mais, depuis que les vignes se reconstituent, et que l'on applique les remèdes indiqués par la science pour la graine e ver à so ie, l'émigration tend à diminuer dans les cam-

pagnes. Il faut noter ce mouvement rétrograde d'un fait dont on s'alarme à bon droit. L'avenir pourra discerner avec plus de précision les circonstances accidentelles et les causes volontaires qui ont accéléré ce mouvement depuis une quarantaine d'années.

IV

Particularités sur Aigues-Mortes.

La campagne de Nîmes répond mal à la beauté et à la richesse de cette grande ville, sur laquelle l'art romain a mis son ineffaçable empreinte dans des monuments dont les débris mêmes excitent l'admiration. Cette campagne est sèche et dénudée. Les canaux y suppléent très imparfaitement l'insuffisance des cours d'eau et la pluie souvent absente. Dans ses plaines poudreuses, les chênes nains, les oliviers, les ceps de vignes croissent au milieu des pierres. Mais à quelque distance de là nous retrouverons la culture de la vigne qui en fut dès longtemps la richesse ou qui a été récemment introduite dans des pays où le regard ne rencontrait que l'image de la stérilité.

La partie la plus originale, celle où la population rurale a vu se transformer sa condition de la manière la plus profonde est le territoire d'Aigues-Mortes. Nous l'avons visité avec le vif intérêt qu'inspire une métamorphose si complète réalisée dans les conditions qui paraissent les plus ingrates.

En approchant de la mer, on rencontre de vastes marais, qui sont loin d'être improductifs : les roseaux qui y poussent en abondance, sont vendus un prix élevé, parce qu'ils font un excellent engrais, surtout pour les vignes ; un hectare de ces roseaux rapporte, autant qu'un champ cultivé. Au milieu de cette solitude marécageuse, où s'abattent tous les ans quelques volées de flamants roses venus d'Orient, s'élève une des villes les plus curieuses, Aigues-Mortes. Le

souvenir de saint Louis, qui vint s'y embarquer pour la croisade, y est encore vivant; on la croirait endormie depuis cette époque, avec son enceinte fortifiée parfaitement intacte, qui rappelle les remparts de Damiette et ceux de Jérusalem.

Aigues-Mortes forme un canton qui offre une assez grande variété jusqu'à ce qu'on arrive à la ville et à la campagne d'un caractère si étrange qui l'environne. L'idée de désolation qu'éveille ou plutôt qu'éveillait naguère le nom d'Aigues-Mortes est loin de s'appliquer au canton tout entier.

La partie nord est composée de terres très fertiles, formées par les alluvions modernes du Vidourbe et du Vistre. Au centre du canton elles diminuent de fertilité, et les marais en prennent en partie la place. Au sud, règnent sans partage des terrains sablonneux. Autrefois ces grandes étendues de sables étaient occupées par de véritables forêts de pins séculaires, qui avaient été plantés pour maintenir les sables mouvants des dunes. On trouve dans la partie basse du canton de grands étangs qui sont presque tous mis en communication avec la mer.

La population vigneronne attire toute l'attention à elle seule. En allant à Aigues-Mortes, on traverse les vignobles de Saint-Laurent d'Aigouze qui nous sont montrés par un habile viticulteur M. Pierre Causse. On y arrive à travers la partie marécageuse, où l'on n'a pas pu établir la vigne à cause de la quantité excessive de sel qui l'empêche de se développer. Elle reparaît sur les côtés plus élevés du sol. A Saint-Laurent, nous voyons des femmes, au nombre de vingt ou vingt-cinq, travaillant courbées, examinant une à une les feuilles de vignes envahies par une nouvelle cause de destruction, le mildew. Le travail de ces femmes est rude sous le soleil et se prolonge pendant de longues heures. Mais leurs moyens d'existence se sont fort accrus, en même temps que ceux des hommes, et leurs forces s'en ressentent

favorablement comme leur santé. Leur nourriture surtout a gagné, et ce qui est bien rare dans ces régions, l'usage de la viande de boucherie est fort répandu ; les légumes manquent d'ailleurs à cette région. Allez un peu plus loin, l'alimentation devient plus grossière, mais plus abondante. Ici elle est substantielle et choisie.

Le reste du territoire nous est montré par un homme qui a acquis une grande notoriété dans le pays au delà des limites du département du Gard. C'est à lui, en effet, qu'on rapporte l'initiative du grand changement qui fait qu'on ne retrouve plus l'ancienne Aigues-Mortes et ses populations misérables. L'antiquaire peut encore y contempler avec admiration les mêmes monuments, mais le voyageur fait connaissance avec un pays dont la face est toute changée. Le modeste héros de cette œuvre salutaire s'appelle Bayle. Né dans le département de Vaucluse, où il exerçait sa profession de cultivateur, il remarqua en plein sable une vigne qui n'était point phylloxérée. Ce fut pour lui un trait de lumière. Sans doute la culture de la vigne dans le sable n'était pas inconnue autrefois. Mais notre expérimentateur agit selon ses propres observations. Il se dit que ce qui réussissait sur un petit coin pourrait devenir sur un grand théâtre le moyen d'une vaste transformation. Il songea à ces grandes solitudes d'Aigues-Mortes, et résolut de s'y transporter. Il s'y rendit en 1873 avec un faible capital de 8.000 francs.

Au bout de trente ans, il avait fait une véritable fortune qui se fût élevée indubitablement à un chiffre fort supérieur, s'il avait disposé au début d'une somme plus considérable. A ses exemples il joignit ses leçons, et c'est ce qui lui attira la reconnaissance du pays. S'il eût été difficile de cacher des procédés qui n'ont rien de mystérieux, encore pouvait-il ne pas se hâter de les répandre pour diminuer la concurrence et s'abstenir de signaler les écueils auxquels la plantation de la vigne dans le sable risque

d'échouer plus d'une fois. M. Bayle n'eut pas de ces arrière-pensées. L'expérimentateur habile se fit en quelque sorte l'apôtre de la vigne dans le sable par des leçons sur le terrain et par des explications qu'il publia dans des journaux spéciaux. Tout le temps qu'il ne donnait pas à son propre domaine, il le consacra à cette propagande. A chaque succès obtenu on vit le mouvement s'accroître. A mesure que le territoire se cultivait, il s'assainissait. Ce pays, semblable à ces terres dont parle la Bible, frappées d'un deuil éternel, par la malédiction divine, perdait de jour en jour son aspect lugubre. La vie saine et gaie y reparaissait avec ses conditions normales. Le soleil du Midi vivifiait par sa chaleur et colorait de ses rayons des vignes vigoureuses qui peu à peu couvraient des champs entiers. La ville d'Aigues-Mortes, perdue au milieu des sables avec ses pauvres habitations, devenait une ville bien bâtie, offrant aux voyageurs toutes les ressources d'une hospitalité confortable. Je ne sais si les poètes et les peintres ne regretteront pas ce désert meurtrier. Mais celui qui fait passer avant tout la vie des hommes et les conditions de leur bien-être ne pourra se défendre d'un sentiment de soulagement et de satisfaction. J'ai admiré les superbes remparts flanqués de tours carrées et couronnés de créneaux, mais je n'ai pu voir sans joie de beaux et robustes enfants jouer sur cette terre rajeunie, où s'étiolait naguère une génération hâve, vouée à la mort ou destinée à végéter au milieu de marais pestilentiels.

Comment parler de la vigne dans le sable et d'Aigues-Mortes, sans mentionner les exploitations viticoles de la Compagnie des Salins du Midi, qui a pu élever la culture des nouveaux cépages à un haut degré de perfection en raison de l'apport d'intelligence et de capitaux qu'elle y consacre? Son domaine s'étend aussi sur les environs de Cette. Le tout forme un vignoble de 540 hectares répartis en quatre domaines. Il est constitué exclusivement en cépages

français. La récolte de 1888 s'élevait à 73.000 hectolitres, dont 48.000 de vin blanc, et 25.000 de vin rouge. Pour abriter tous ces produits on a construit quatre celliers dont la contenance varie de 7.000 hectolitres à 30.000. Les transports nécessaires pour les cultures et pour la vendange s'effectue au moyen de chemins de fer Decauville dont l'étendue totale n'est pas moindre de 45 kilomètres. Pour ses vendanges la Compagnie employe journellement jusqu'à onze ou douze cents ouvriers. Le traitement de la vendange en cellier se fait exclusivement à l'aide de moyens mécaniques et d'appareils perfectionnés. Les populations ne peuvent que profiter en voyant réaliser sous leurs yeux ce type de l'exploitation la plus avancée, qu'elles ne sauraient égaler sans doute, mais dont il leur est loisible d'emprunter tout ce qui peut être à la portée de leurs ressources dans les procédés employés pour l'exploitation et aussi pour la vinification la plus propre à assurer la conservation du vin et à en rendre la saveur agréable (1).

Tout a ressenti les effets de la métamorphose que nous venons de retracer, la valeur des terres et le taux des salaires. La terre qui valait dans les terrains sablonneux il y a quinze ans de 90 à 100 francs l'hectare, s'est vendue jusqu'à 3.000 francs. Les petits propriétaires ne sont pas restés au-dessous des efforts de la grande culture et se sont enrichis dans la partie sablonneuse ; quant au reste du territoire atteint par le fléau, il se relève sensiblement. Les nouveaux cépages qui se partagent le sol portent des noms bien connus dans la viticulture méridionale. L'*Aramon* occupe les deux cinquièmes du territoire, le *Petit-Bouschet* aussi 2/5, la *Carrignane*, l'*Œillade* 1/5. Avant 1873, dans la

(1) On peut voir pour plus de détails : *Les vignobles et les celliers de la Cie des salins du Midi,* Journal d'agriculture, d'avril et mai 1890, et l'article de M. de Saporta : *Au pays de la Vigne, Revue des Deux-Mondes,* 15 avril 1891.

région sablonneuse, les terres fertiles étaient presque toutes cultivées en fourrages et en céréales. Les terrains sablonneux n'étaient utilisés que comme dépaissances.

Les dimensions de la propriété sur le territoire d'Aigues-Mortes vont de la plus petite à la plus grande étendue. Elle varie dans les domaines dits de grande culture de 20 hectares à 1.200 hectares. La moyenne est de 5 à 20 hectares. La petite de 10 ares à 5 hectares.

Aux environs des villages la moyenne et la petite dominent, mais au delà d'un rayon de trois kilomètres la grande occupe presque toute la superficie. Les nouvelles méthodes tendent même à diminuer le morcellement en certains cas. C'est l'effet que produit notamment le procédé de la submersion. Ainsi le morcellement diminue dans la commune de Saint-Laurent par suite de l'obligation où sont les propriétaires qui submergent leurs vignes de réunir par des échanges leurs propriétés sur un seul point. Il s'est passé là un fait d'association agricole très digne d'être remarqué et qui s'est établi sous l'empire d'une sorte de nécessité. Les premiers propriétaires qui mirent leurs domaines en vignes ayant eu des difficultés avec leurs voisins, suscitées par les infiltrations qui inondaient les terres contiguës aux leurs, offrirent de leur procurer de l'eau afin qu'ils pussent à leur tour planter et submerger leurs propriétés. Cette espèce d'association a pris aujourd'hui une très grande extension. Le prix établi pour la vente de l'eau est de 166 fr. 66 par hectare (50 fr. la carterade, mesure du pays), qui représente 30 ares. Ce qui achève de caractériser ce genre d'association, c'est qu'il n'existe aucun contrat entre le propriétaire de l'eau et l'acheteur. Tout repose sur la parole donnée ; il n'y a pas eu d'exemple de difficultés entre les deux parties. Une autre forme d'association se montre chez un certain nombre de petits propriétaires, s'élevant quelquefois jusqu'à 25 ou 30, qui louent une machine à vapeur et une pompe élévatoire ; ils délèguent trois ou quatre d'entre eux

pour surveiller l'installation et les submersions. Les dépenses sont ensuite réparties au prorata des contenances de chacun. Les grands propriétaires entrent aussi en part dans ces associations pour leurs terres éparses qu'ils n'ont pu échanger.

Tout n'aura donc pas été funeste dans la terrible crise qui a sévi sur le Midi de la France. La nécessité d'y remédier a mis en mouvement les populations. Les méthodes scientifiques se sont répandues, sont descendues de la grande à la petite propriété, et ce qui n'est pas moins appréciable, l'association a fait son chemin sur quelques points où dominait l'esprit d'isolement le plus absolu. Ces résultats sont d'autant plus précieux, qu'ils n'ont rien d'éphémère et qu'ils survivront, en s'étendant de plus en plus, selon toute vraisemblance. Les Syndicats agricoles comptent leurs adhérents par milliers, et fournissent au petit comme au grand cultivateur, les engrais, naguère altérés, et qui ne se vendaient que par gros lots, dans des conditions excellentes de qualité, et à des prix proportionnés aux besoins et aux ressources de chacun. Toute une révolution s'opère ainsi peu à peu dans les habitudes de nos campagnes, elle se produit dans chaque région selon les formes qui lui sont propres.

Si la propriété se relève, la condition des travailleurs a gagné sensiblement. Le prix de la main d'œuvre est très élevé, surtout si on a égard au prix des vivres. Nous avons déjà indiqué le taux de ces salaires pour l'arrondissement de Nîmes. Ajoutons ici que les hommes nourris se paient au mois ou à l'année; le salaire varie, selon la capacité de l'individu, de 450 à 650 fr. A la tâche, soit pour terrassements, soit pour culture de vigne, un ouvrier peut facilement gagner de 6 à 7 fr. par jour et même davantage. Les femmes, malgré l'exemple que nous avons cité dans la viticulture, très peu employées aux travaux agricoles, le prix de la journée est de 1 fr. à 1 fr. 25 non nourries. Au moment des vendanges, elles gagnent environ 2 fr. La femme n'est em-

ployée nourrie que dans la ferme pour faire la cuisine des valets; dans ce cas, elle ne reçoit pas de salaires fixes, elle a l'entreprise de la nourriture moyennant six hectolitres de blé par an et par homme, trois pour elle, un pour les pauvres. On lui donne en outre une parcelle de terrain dans laquelle elle peut cultiver des légumes, mais la culture est à sa charge. A l'aide de ces produits, elle doit nourrir les valets de ferme et y trouver en outre un certain bénéfice.

Le peu que j'ai dit de la nourriture des travailleurs pour un point du territoire s'étend à presque toute cette région d'Aigues-Mortes.

La prospérité exceptionnelle dont elle jouit depuis qu'elle a été régénérée par la création des vignes, a fait naître dans la population rurale des exigences dont elle n'avait naguères aucune idée, et qui dépassent sensiblement la moyenne du reste du département. Le paysan est délicat pour sa nourriture. Bien que la viande soit à des prix très élevés, les bouchers en font un grand débit. Il se consomme aussi beaucoup de poisson de mer, et des aliments réputés de luxe naguère, tels que chocolat, fruits frais et secs, confitures, etc., etc. Le café, qui a été mis en usage pour combattre les effets de l'insalubrité du climat, est consommé chez le paysan, même par les femmes, trois ou quatre fois par jour. Il est en permanence au coin du feu pour être offert aux visiteurs. Ajoutons aussi à ce que nous avons dit au sujet de la consommation du vin, que malheureusement, comme je l'ai remarqué pour l'Hérault, le paysan ne s'en tient pas là ; l'usage des liqueurs, particulièrement de l'absinthe, a commencé à se répandre, au grand préjudice de la classe ouvrière. En deux ans, la consommation alcoolique a augmenté à Nîmes de 31 0/0, et, sans être aussi forte pour les campagnes, elle s'y est fait aussi sentir : fâcheux revers de médaille, dans une situation aujourd'hui excellente sur les parties du sol régénérées, et qui tend à redevenir satisfaisante dans les anciennes régions cultivées en vigne.

IV

Les populations agricoles de l'Aude. — Vue générale.

Ce qui a été dit précédemment des populations de l'Hérault et du Gard abrège beaucoup nos observations sur celles d'un département voisin, qui offre avec eux de grandes analogies. Ce n'est pas à dire pourtant qu'elles rendent ces observations superflues. Aussi, nous proposons-nous de les grouper ici, en omettant seulement ce qui ne ferait que répéter ce qui a été dit précédemment.

Le département de l'Aude renferme deux parties distinctes, au point de vue de l'aspect général et du genre des cultures. L'une comprend l'arrondissement de Narbonne, de Carcassonne et de Castelnaudary; c'est en grande partie un pays de plaines; l'autre forme l'arrondissement de Limoux; il est surtout montagneux.

La plus importante culture de l'Aude est aussi la vigne. Elle couvre 80,000 hectares, avec un rendement moyen de 30 hectolitres à l'hectare. Au moment où nous parcourons le département, on travaille à réparer les ravages du phylloxera, à l'aide des moyens employés partout désormais. Le cépage américain y tient la première place. C'est avec lui qu'on a reconstitué vingt mille hectares; environ 16,000 ont été traités par le sulfure de carbone, et 1,700 par les sulfo-carbonates; 3,900 seulement ont été soumis à la submersion. Les populations viticoles de l'Aude avaient été surprises par le fléau, en plein développement. Dans les vingt dernières années, la superficie cultivée en blé avait diminué, en très grande partie au profit de la vigne, de 33,725 hectares; le seigle et l'avoine avaient perdu proportionnellement. Le mal, plus tardif que dans les départements voisins, à se déclarer, ne se répare pas avec moins de promptitude, sans qu'on ait encore regagné tout le terrain perdu.

En somme, les pertes totales ont été moindres dans l'Aude. Il faut attribuer cet avantage relatif, à l'éclosion plus tardive du mal, comme on vient de le dire, à la connaissance plus exacte des remèdes quand il a éclaté, enfin à ce que l'Aude n'est pas moins adonnée au commerce des vins, qu'à la culture de la vigne. Elle produit pour son compte, et exporte un certain nombre de vins indigènes. Les uns sont destinés à la table des familles aisées, tels que ceux de Limoux, de Narbonne, de la Palme. Les vignobles des bas fonds compensent par l'abondance l'infériorité de la qualité. Toutefois, ces variations extrêmes du prix des vins, que nous avons remarqués dans les départements voisins, ont plus particulièrement encore affecté ces vins ordinaires de la plaine. On les a vendus pendant certaines années, avant l'achèvement des voies de communication, à des prix qui descendaient à 4 et 5 fr. l'hectolitre, pour se relever jusqu'à 45 et même à 60 fr. La grande enquête agricole de 1866 plaçait la cause de ces écarts si considérables, dans l'état de la récolte des vins du Centre et du Sud-Ouest de la France. Lorsque la récolte est bonne dans ces régions, les prix baissent énormément dans le Midi. A la moindre nouvelle qu'une mauvaise récolte afflige les autres parties de la France, les prix remontent dans la même proportion. Néanmoins, la moyenne des prix a été très largement rémunératrice pour les viticulteurs de l'Aude. Les populations de l'Aude ont agi conformément à une tendance générale aux départements du Midi, en développant la viticulture. Elle s'est accrue en quelques années dans la proportion de 25 0/0 pour l'ensemble du département, et de 40 0/0 pour le seul arrondissement de Narbonne. Est-ce à dire que le blé n'ait aucune position à garder dans ce département ? On ne doit pas oublier que le département de l'Aude a trouvé longtemps la principale source de ses richesses dans l'exportation de ses blés vers Marseille et la Provence, et que cette culture y reste encore la plus importante par l'espace qu'elle occupe.

C'est à ces populations de s'inspirer de leur intérêt bien entendu pour faire un judicieux discernement de la nature et de l'exposition des sols. A elles de faire en sorte que les terrains en coteaux soient, autant que possible, plantés en vignes ; que les irrigations soient étendues et que les terres irrigables soient converties en prairies, que la culture des plantes fourragères prenne la plus grande extension possible, afin de permettre à l'exploitation de nourrir une plus grande quantité de têtes de bétail.

Dès à présent, l'élevage offre à l'Aude une ressource étendue. Les arrondissements de Carcassonne et de Limoux offrent particulièrement d'abondants pâturages. On emploie les bêtes pour le travail et on en destine un certain nombre à l'engraissement. Pour les travaux, le bœuf et la vache sont employés principalement dans les arrondissements de Castelnaudary, Limoux et Carcassonne. La mule est l'animal de labour et de trait dans celui de Narbonne. L'engraissage du bœuf est pratiqué dans la plaine de l'Aude avec succès et sur une assez grande échelle. Les moutons, une fois engraissés, prennent la route du marché de Béziers, d'où ils sont répartis vers Marseille ou l'Algérie. Mais la consommation locale en retient un grand nombre. Celle du bœuf est exceptionnelle ; c'est le mouton qui alimente le pot au feu. La viande des vieilles vaches est partout aussi consommée dans les campagnes.

Aux productions végétales et animales si variées qui forment la richesse de l'Aude vient s'ajouter pour une certaine part l'apiculture. Le nombre des ruches est considérable, spécialement dans l'arrondissement de Narbonne, où il se produit un miel dont la renommée est universelle.

Si nous regardons à l'ensemble de la condition des cultivateurs, l'aisance est générale dans la plaine. Elle fait place dans la montagne à une pauvreté habituelle qui devient trop souvent une véritable gêne pendant la saison hiver-

nale. En vain l'habitant s'impose les plus rudes labeurs. Les rigueurs du climat, les ravinements produits par les orages ne permettent à la terre qu'un rendement insuffisant. On voit même dans certaines parties la terre s'appauvrir chaque année à tel point que beaucoup de parcelles ne peuvent être mises en culture qu'après des jachères variant de trois à dix ans. — La *Montagne-Noire* occupe une place trop à part pour ne pas y insister un peu. On sait qu'elle est formée par un détachement des Cévennes qui se dirige, de l'est à l'ouest, au cœur du Languedoc et vient expirer à la Pomarède, dans le voisinage de Revel (Haute-Garonne). Par les montagnes du Vivarais et du Dauphiné, le groupe central se relie au système des Alpes, et par son appendice méridional il entre en communication avec les Pyrénées. La Montagne-Noire sépare au nord le département de l'Aude, de la Haute-Garonne, du Tarn et de l'Hérault. Dans l'arrondissement de Castelnaudary, c'est une succession de pentes arides, nues, de couleur noirâtre, entrecoupée de gorges profondes et sauvages, où coulent des torrents qui y entretiennent des prairies, des cultures et des bouquets d'arbres. Les premiers plans de la montagne sont couverts de vignes; mais les sommets ne présentent guère que des ajoncs, entre lesquels pousse une herbe rare que l'on fait manger au bétail. Dans l'arrondissement de Carcassonne, la chaîne se redresse, quoiqu'elle continue à présenter l'aspect d'un vaste plateau entrecoupé çà et là de déchirures profondes. Les vallées sont bordées de chaque côté par des murailles escarpées, contrastant avec la végétation vigoureuse qui en occupe le fond. Les forêts qui couvrent ce plateau, celles de Remoulins, de Monthaut, etc., ne montrent malheureusement que les restes d'une richesse forestière autrefois beaucoup plus considérable et dont une déplorable imprévoyance a détruit la plus grande partie. De là l'aspect triste qui frappe dans la Montagne-Noire.

Nous compléterons cet aperçu très général par des obser-

vations relatives à l'état de la propriété et des personnes dans l'Aude, après une indication rapide de l'état intellectuel et moral.

V

Instruction. — Superstition. — Mœurs

En renvoyant aux deux départements dont nous avons parlé précédemment pour la plupart des caractères qui marquent l'état intellectuel et moral des populations, nous nous bornerons à y ajouter quelques mots. Disons-en d'abord un de la race. Sans être faible elle n'est pas vigoureuse comme elle l'est par exemple dans une contrée voisine, le Roussillon. Elle reste robuste dans les montagnes, mais elle perd de sa qualité dans les pays de vignobles, bien que les conditions générales de l'hygiène se soient améliorées. Jadis les fièvres paludéennes sévissaient sur toutes les populations du littoral méditerranéen, et de l'étang de Marseillette ; elles ont à peu près complètement disparu.

L'instruction primaire a suivi dans l'Aude les mêmes progrès que dans les départements voisins : ceux de l'instruction agricole sont certainement à noter. Le département possède une ferme-école à Besplas, dont sont sortis environ 400 jeunes gens devenus de bons régisseurs placés dans les plus importants domaines de l'Aude et des départements voisins. Un enseignement plus général est donné par le professeur d'agriculture. En outre, les agriculteurs soucieux de s'instruire s'abonnent à des journaux techniques, tels que le *Bulletin agricole du Midi*, paraissant tous les dimanches à Carcassonne, et à d'autres publiés à Narbonne, Béziers, Montpellier et Toulouse. Ces enseignements ne sont pas sans porter leurs fruits. Pourtant on doit dire que, si l'agriculture est en grand progrès en ce qui concerne la vigne, il n'en est pas de même des autres

branches. On a plus d'une fois essayé des blés et avoines à grands rendements en culture intensive, mais les résultats obtenus, heureux sur quelques points, sont loin de l'avoir été sur tous.

Les superstitions gardent encore un assez grand empire dans la Montagne-Noire. M. Pariset en cite d'assez curieuses dans son livre sur l'*Économie rurale de la Montagne-Noire :* « Des individus possèdent le secret merveilleux de préserver, moyennant un abonnement annuel de 6 francs un parcours déterminé des attaques du renard. Ils écrivent quelques mots cabalistiques sur un morceau de papier, qu'ils placent mystérieusement, loin de tous les regards, dans le trou d'un arbre ou en terre ; ils étendent les bras, d'un geste décrivent l'enceinte dont l'accès sera interdit au ravisseur redouté. Ils accompagnent l'opération d'une invocation, la commencent et la finissent par un signe de croix. Quelquefois, on leur demande de protéger un rayon plus étendu que celui qui avait été d'abord convenu. Ils se font prier comme si cette concession leur était plus difficile. Mais ce n'est là pour eux qu'un moyen d'obtenir une rémunération plus forte. Ils consentent en somme à agrandir leur action préservatrice dans la proportion du salaire qu'ils reçoivent. »

L'arbre dans lequel a été caché le papier magique meurt, ajoute le même témoin ; la terre, autour du trou où a été enfoui ce papier, ne produit plus aucune végétation ; mais la basse-cour est sauvée ! Le renard, s'il s'approche d'aventure, dès qu'il a flairé l'enceinte prohibée, n'a garde d'y pénétrer ; il s'en éloigne tout naturellement ; ou, s'il lui prend fantaisie de la franchir, c'est en ami inoffensif, pour jouer avec les volatiles, s'amuser de leurs vaines frayeurs ; mais il n'a garde d'y toucher ; il les respecte (1).

(1) « Je n'y crois pas » : nous disait le maire d'une grosse commune de la haute Montagne, de qui nous tenons ces détails qu'il nous donnait

L'élève des volailles étant dans les métairies du Languedoc d'une assez grande importance, on ne s'étonnera pas des soins dont on entoure la conservation des précieuses bêtes dès leur naissance, et qui se continuent, toujours mélangés de pratiques superstitieuses, lorsque la volaille est en âge de courir les champs. Ainsi des œufs, qu'on destine à *poser*, c'est-à-dire à faire couver, ne doivent être transportés, si l'on a à traverser une rivière ou le moindre ruisseau, qu'en mettant dans le panier qui les contient un morceau de pain. Cette précaution est jugée indispensable pour neutraliser l'influence malfaisante de l'eau, qui détruirait le germe de l'œuf. Aussi, à l'époque de la pose, la ménagère qui veut acheter ou vendre des œufs veille toujours à ce qu'ils soient accompagnés du morceau de pain, talisman secourable, qui doit en assurer l'éclosion. — Venu au monde, le poussin est garanti, soit des maladies qui peuvent menacer les premiers jours de sa frêle existence, soit des entreprises de deux larrons toujours à la recherche d'une proie, le renard et la pie, par un moyen fort simple. Ce moyen consiste à recueillir précieusement la cendre d'une bûche brûlée le vendredi-saint. Cette cendre, placée dans l'auget où vient boire la volaille, donne à l'eau versée dans l'auget la vertu merveilleuse de préserver les jeunes poulets de toute espèce de maléfices.

Des procédés analogues sont en usage pour prévenir ou guérir les maladies des brebis. Si une brebis tombe malade, perd un œil, on lui attache, pour conjurer le sort, un peu de laine noire à l'oreille droite, etc.

Les mœurs valent mieux dans la plaine que dans la montagne où nombre de familles vivent dans une sorte de promiscuité. Le montagnard se montre trop souvent maraudeur, d'un caractère sournois et d'humeur processive. On

en présence de quelques notables, « je n'y crois pas ; *mais cela est ; par prudence, j'abonne ma métairie.* » (M. Parisot, *loc. cit.*)

trouve plus de probité chez l'habitant de la plaine. L'observateur que je viens de citer reconnaît pourtant l'existence d'excellentes familles de métayers dans certaines parties de ces montagnes communes à l'Aude et au Tarn. Nous en parlerons à propos de ce dernier département.

VI

Conditions économiques des populations de l'Aude.

De tous les départements méridionaux, l'Aude est celui où les terres à vigne avaient pris sans comparaison le plus de valeur dans les contrées non phylloxérées. En 1879, la valeur des terres avait profité à la fois de cette indemnité et de la hausse du prix des vins. Elle s'était accrue dans ceux du Lot et de Lot-et-Garonne de 40 à 50 0/0; dans le Gers, de 40 0/0; dans la Haute-Garonne, de 61 0/0; dans l'Aude, de 142 0/0. La Gironde se défendait encore contre l'invasion. L'évaluation faite en 1879 y constatait un accroissement de 53 0/0, comparativement à 1851; mais d'un côté dans les Charentes, de l'autre dans l'Hérault, le Gard, l'Ardèche et la Drôme, les vignobles qui avaient donné de si riches produits pendant quinze à vingt ans étaient détruits par le phylloxéra, et ces nouvelles pertes venaient s'ajouter à celles qu'avait déjà causées la maladie des vers à soie. La population diminuait avec le produit et la valeur des terres.

Dans les vignobles épargnés par le phylloxéra, la valeur des terres est restée encore considérable dans l'Aude. Le terrain se vend de 8 à 10,000 francs l'hectare. Quant au revenu, il est exceptionnellement élevé, et si les céréales ne font rapporter à la terre que trois et parfois 4 0/0, il n'est pas rare que la vigne donne au propriétaire jusqu'à 40 et 50 0/0. Dans l'arrondissement de Castelnaudary, où la vigne règne déjà

sur quelques points, la terre devient de plus en plus chère (1).

Parlons maintenant des dimensions de la propriété. On entend par grande culture dans le département de l'Aude, des étendues de terre qui égalent ou dépassent 50 hectares; par moyenne culture on entend celle qui va de 10 à 50, et par petite, celle qui s'étend de 1 à 10. La moyenne culture domine, le morcellement n'est pas excessif, mais tend à le devenir, surtout dans les montagnes où les bonnes terres sont rares, où dans chaque partage chaque intéressé veut avoir une partie de la meilleure.

Des observations plus complètes et d'un véritable intérêt nous sont données sur l'état de la propriété et sur la classe des propriétaires dans la *Montagne-Noire*. On me permettra de les citer plus longuement que je n'ai coutume de le faire dans ces Études — parce qu'elles sont celles d'un témoin oculaire, dès longtemps familiarisé avec le pays.

« La *constitution de la propriété* est, dans la *Montagne-Noire*, ce qu'elle est dans tous les pays de montagnes. Il y a des biens en corps de métairie d'une étendue plus ou moins considérable, qui composent la plus grande partie du territoire de chaque commune et forment la grande et

(1) Nous ajoutons en note quelques autres indications complémentaires. Les vignes submersibles valent de 15 à 20,000 francs, les autres de 5 à 10,000, suivant leur situation et leur rendement. Les terres labourables de la plaine, propres au froment, valent de 3,000 à 5,000 francs. Celles des coteaux et des montagnes ne valent que de 400 à 1,000 francs.

Les prés arrosables valent de 3,000 à 5,000 francs.

Les prairies artificielles, de 3,000 à 6,000 francs.

Les pâtures bonnes pour les bêtes à corne, de 200 à 500 francs.

Les pâturages des bêtes à laine, de 50 à 100 francs.

Les forêts de sapin, de 1,000 à 2,000 francs.

Les taillis de hêtre, de 150 à 600 francs.

Les taillis de chêne, de 300 à 800 jusqu'à 1,000 francs, quand il y a des baliveaux.

moyenne propriété. — Il y a des biens en petites parcelles, — terres ou jardins, — situés dans la banlieue immédiate des villages, généralement cultivés à la main, et des prés, dans le fond des vallées, qui forment la petite propriété. — Les métairies occupent de grands espaces; elles sont clairsemées et moins rapprochées les unes des autres que celles de la plaine. La maison rurale est assise à l'exposition du midi, ordinairement aux premières pentes d'un vallon, au centres des terres labourables, au-dessus des prairies. Les gros biens prennent le nom de domaines; ils sont divisés en métairies de trois à quatre paires de labourage; fractionnement commandé par les besoins de l'exploitation, par l'étendue des superficies et par les difficultés qu'offre un terrain accidenté. Aussi, si la grande propriété existe dans la *Montagne-Noire*, on n'y fait et on n'y peut faire que de la moyenne et non de la grande culture. — Les propriétaires d'un domaine ont presque toujours une habitation située soit dans le village, soit sur le domaine. C'est quelquefois un ancien château, qui était autrefois la résidence, sinon habituelle, du moins celle d'été du seigneur. La construction, qui date de plusieurs siècles, est massive et sans style; les appartements ont de l'ampleur et n'attestent pas la recherche du confort. Le successeur du seigneur visite rarement ces demeures délaissées; il n'y vient que pour le partage des produits et le règlement des comptes. — La grande propriété, en général, fait peu travailler. Elle n'a pas, sauf quelques exceptions, la volonté nécessaire pour entreprendre, sur ses propres terres, des améliorations; pour exécuter des travaux d'assainissement, d'épierrement, etc. Elle montre une extrême indifférence pour les travaux d'utilité communale, pour l'ouverture de nouveaux chemins, l'entretien de ceux qui existent, à moins qu'il ne s'agisse de chemins desservant ses métairies, et cela, alors même que les dépenses peuvent se prendre sur les ressources ordinaires de la commune et n'exigent

pas une imposition extraordinaire. Ainsi, à Saissac, la construction d'un bassin comme celui de Saint-Denys, qui serait extrêmement profitable pour l'irrigation des prairies, est entravée par les propriétaires, il serait pourtant possible d'acheter les terrains et d'indemniser les usiniers, au moyen d'un emprunt, remboursable par annuités, sur les revenus ordinaires de la commune. — L'inertie des propriétaires exerce une influence regrettable sur l'esprit, tant des divers agents de la culture, colons et journaliers, que de l'ensemble de la population. Là, en effet, où le territoire n'est à peu près exclusivement composé que de métairies, grandes ou petites, comme à Saissac, à Laprade, à Pradelles-Cabardès, la population est peu laborieuse, livrée à des habitudes de dépenses, d'intempérance et de cabaret ; dans les communes où la petite propriété tient une grande place, comme à Saint-Denys, à Arfons — le sol dans ces deux communes, il est vrai, est de bonne qualité, — à Cabrespine, où le sol est médiocre, on remarque une extrême ardeur au travail, la sobriété, l'économie, l'effort pour amasser du bien, et on s'accorde à considérer ces qualités comme étant la conséquence moins de la fertilité des terres que de leur division. »

Les terres ne sont louées à ferme que dans l'arrondissement de Limoux et de Castelnaudary. Encore est-il vrai que dans ce dernier arrondissement il se paie en nature. Le fermier partage en deux parts égales le blé, les fourrages, l'avoine, les animaux de basse-cour, etc.

Les baux sont rares et dépassent peu la période triennale. Le fermage n'offre guère de conditions plus durables que dans les montagnes. On compte quelques fermiers de père en fils dans la partie des Cévennes, dite la Montagne-Noire, mais il serait peut être difficile d'en constater une cinquantaine dans une superficie appartenant à trois cantons.

En définitive, dans l'Aude, le métayage l'emporte sensiblement par le nombre sur le fermage à rentes fixes. Il n'est guère de propriétaire qui n'est un ou deux métayers.

On doit en convenir au reste : ce mode présente dans l'Aude d'assez grands inconvénients, sans qu'on puisse toujours lui en substituer un autre. Les métayers changent de propriété, ne s'attachent ni au propriétaire ni au domaine (1). Ils sont de plus routiniers et peu dociles aux conseils. Aussi leur nombre est-il en diminution ; insensiblement on les remplace suivant l'importance du domaine et la richesse du propriétaire par la gestion directe, par des régisseurs à gages, par des maîtres-valets, mais très rarement par des fermiers.

VII

Ouvriers ruraux dans l'Aude. — Régime de vie. — Population. — Immigration.

Le taux des salaires varie parfois de près de moitié si on les compare dans les différents arrondissements.

Dans l'arrondissement de Narbonne, l'ouvrier gagne de 3 fr. 25 à 3 fr. 75 par jour, excepté pendant les vendanges et la moisson où il est nourri. Dans l'arrondissement de Castelnaudary, il ne gagne que 1 fr. 50 ou 1 fr. 75. L'ouvrier à la tâche est très peu employé.

Le salaire des femmes est bien moindre, elles gagnent dans l'arrondissement de Narbonne, 2 francs ; dans ceux de Carcassonne et de Limoux, 1 fr. 25, et 75 centimes dans celui de Castelnaudary.

Les tâches industrielles n'existent plus qu'à l'état rudimentaire dans de rares communes et tendent à disparaître. Il n'y a que dans les montagnes où l'on s'occupe tantôt de la culture des champs, tantôt de l'exploitation et du transport des bois, puis accidentellement de la fabrication de

(1) Ceci ne s'applique pas aux *communautés de métayers* qui forment une catégorie à part dans la *Montagne-Noire,* et dont il sera question au sujet du Tarn.

corbeilles en noisetiers, de piquets et tuteurs en toutes sortes de bois. Ces industries rapportent autant que la journée employée à l'agriculture.

L'ouvrier rural ne fait qu'une faible quantité d'épargne en raison de la modicité du salaire. Le paysan qui a réalisé quelques économies continue à donner la préférence aux achats en terre. Cette tendance à acheter la terre, que nous avons vue diminuer sur plusieurs points en France pour faire place aux valeurs mobilières, persiste au contraire dans l'Aude et ne fait même qu'augmenter.

Dans la Montagne-Noire, ou du moins dans plusieurs de ses parties dénuées de travail, les familles pauvres tirent quelques ressources des biens communaux. Ainsi, moyennant de modiques redevances, chaque habitant a son chauffage, une portion de pâtis où il fait du seigle, des pommes de terre et un peu de fourrages.

Ces avantages limités ne donnent pas l'aisance; tout au plus préservent-ils de la misère. A coup sûr, ils ne remplacent pas ceux que procurerait une main-d'œuvre un peu abondante et régulière. Le sort des journaliers est plus précaire que celui des métayers. Là où la terre est très morcelée, il y a toujours un certain courant d'ouvrage; le journalier propriétaire est constamment occupé, soit sur ses propres parcelles, soit sur les terres d'autrui. M. Pariset déclare qu'aucune des circonstances qui sollicitent et récompensent le travail du journalier n'existe dans telle région montagneuse, celle où se trouve Pradelles, par exemple. Aussi le découragement, dans cette classe d'ouvriers, est-il visible et se manifeste-t-il sous les formes les moins équivoques. La population est en décroissance. Le nombre des ménages, des maisons habitées augmente, mais le nombre des enfants diminue; on ne voit plus de nombreuses familles comme autrefois. L'émigration est constante, se dirigeant soit vers Mazamet, et, en ce cas, elle est définitive; soit vers le bas Languedoc, et, en ce cas, elle n'est souvent que

temporaire. Les ouvriers se rendent dans le bas Languedoc, comme les Auvergnats à Paris, à l'époque des premières façons à donner à la vigne, au printemps et à l'époque des vendanges. Les trois semaines de la vendange leur valent mieux que trois mois de travail dans la Montagne. Ils gagnent 3 francs par jour, sont bien nourris, boivent du vin à quatre repas. Dans les autres parties de l'année, le prix de la journée est moindre; mais il est encore bien tentant pour ceux qui peuvent compter en moyenne seulement sur trente jours de travail assuré dans toute l'année. « Aussi en est-il quelques-uns qui, une fois descendus vers le *pays bas*, ne reprennent plus le chemin de l'inhospitalière Montagne. » « Ceux qui ne l'ont pas quittée, ajoute l'auteur, énervés par les longs et fréquents chômages, perdent le goût du travail, contractent les mauvaises habitudes qu'engendre l'oisiveté, et vont dépenser dans les auberges et les cafés l'argent qu'ils n'ont pas gagné. Il y avait autrefois, à Pradelles, deux boulangers, un boucher qui tuait une fois par semaine, et pas un café. Aujourd'hui, il y a toujours deux boulangers, un boucher; mais, heureux progrès, il y a trois cafés. »

La nourriture dans la plaine diffère peu de celle des départements voisins. Le paysan mange beaucoup, fait quatre repas par jour. Il mange au moins une fois la soupe aux choux et au lard. Les plats de haricots et de pommes de terre sont journaliers; on y ajoute chaque jour un peu de jambon suivant le plus ou moins d'aisance de la famille. Le pain est presque toujours de froment pur ou un peu mêlé de seigle; le pain de seigle est presque abandonné. Les paysans consomment aussi à la place de pain une bouillie épaisse faite avec la farine de maïs (*millias*).

On compte pour la nourriture d'une personne, dans la haute Montagne :

6 hectol. de seigle ;
2 — de maïs ;
1 — de pommes de terre.

Dans la moyenne et basse Montagne :

4 hectol. de blé ;
2 — de maïs ;
1 — de pommes de terre.

Le blé, à défaut d'une provision suffisante, se remplace par l'équivalent en seigle. « Les métayers estiment qu'un sac de maïs (millet) fait autant de profit qu'un sac de blé, ce en quoi ils se trompent. La somme des parties nutritives du maïs est beaucoup moindre que celle du blé, on ne l'ignore pas dans la plaine. Dans la Montagne, on tient ces deux céréales comme se valant l'une l'autre. La quantité de viande salée, là où il y a une communauté de trois ménages, composée de douze à quinze personnes environ, grandes et petites, représente le poids de deux porcs, du poids de 150 kil. chacun. On engraisse et on sale de dix à douze oies. »

L'usage du vin avait beaucoup augmenté dans les métairies avant le phylloxéra. Autrefois on ne buvait du vin que lors des travaux de la fenaison et de la moisson. Depuis lors on en a bu toute l'année, à tous les repas, un peu plus en été, un peu moins en hiver. Une communauté aisée composée de trois colons, chefs de famille, de trois fils adultes, de trois femmes et de jeunes enfants, consomme par an de 23 à 25 charges de 140 litres, soit 32 à 33 hectolitres de vin, ou environ 3 hectolitres et demi par personne adulte. Le vin se paie de 12 à 15 fr. l'hectolitre. La plupart des métayers, au lieu d'acheter du vin, possèdent une vigne de 40 à 50 ares, ce qui leur procure du vin meilleur, en plus grande quantité et à plus bas prix. Mais ces observations ne s'appliquent qu'à ces communautés qui jouissent d'une aisance relative.

On rencontre d'assez grandes inégalités pour l'habitation du paysan dans la plaine. Si on en trouve de spacieuses et saines, elles sont en général mal tenues. Dans les montagnes certains paysans vivent dans des bouges infects. Fréquemment on commence par entrer dans une écurie où se trouvent les bœufs, les vaches, puis à la suite les

moutons, si le propriétaire possède assez de terres pour avoir un troupeau. Un escalier part de cette écurie pour conduire au premier où sont la cuisine et les chambres, séparées du rez-de-chaussée par un simple plancher laissant passer toutes les émanations d'en bas. Sous la volée de l'escalier est logé le cochon, souvent il y en a plusieurs. En outre de ces foyers d'infection, il y a fréquemment dans un coin une loge pour les lapins, et enfin des réduits pour les poules, les canards et les oies.

Ajoutons que la plupart des ouvriers ruraux ont leur maison qu'ils se transmettent de père en fils. Ceux qui sont obligés d'en louer, en trouvent au prix de 30 à 100 fr. par an dans les montagnes, et de 100 à 200 dans les régions viticoles.

Malgré la diminution que nous avons signalée dans les parties montagneuses, la population a sensiblement augmenté dans l'Aude, non pas, il est vrai, par l'accroissement de la natalité, mais par celui de l'immigration des Espagnols. La population qui était, en 1846, de 289,671 fléchissait, de 1861 à 1872, pour tomber au chiffre de 283,606 et 285,927, preuve incontestable de la diminution des naissances. Elle remonte, grâce au nombre des immigrants, au nombre de 327,942 en 1881, et arrive, en 1886, au chiffre de 332,080.

Si les naissances diminuent, on ne saurait en accuser l'époque éloignée des mariages, qui sont en général précoces; beaucoup de filles se marient avant 18 ans et les jeunes garçons n'attendent pas toujours pour se marier d'avoir fait leur service militaire.

On émigre peu cependant : depuis l'extension de l'invasion phylloxérique, un petit nombre d'individus, ne dépassant pas 100 par an, sont allés s'établir en Algérie et en Tunisie pour y cultiver la vigne.

Quant à l'immigration considérable que nous venons de signaler, elle provient, dans une certaine mesure, des ouvriers du Gard et de l'Hérault, mais surtout, comme nous

l'avons dit, d'immigrants espagnols. On en a compté 9,889 dans un des derniers recensements. Ces ouvriers, qui sont très laborieux, sont employés aux travaux les plus pénibles.

L'indigence n'existe que volontairement et en faible proportion, la plupart des mendiants viennent de l'Ariège où les populations des montagnes font métier de mendicité dans les départements voisins. Il n'y a pas de dépôts de mendicité, seulement les réfractaires sont parfois envoyés au dépôt d'Albi, où ils sont temporairement entretenus moyennant une subvention fournie par le conseil général. L'assistance médicale existe dans tous les cantons, quelques médecins sont subventionnés par le département. On trouve un orphelinat agricole dans la commune de Trèbes. Il y a une centaine d'enfants soignés par les Sœurs blanches de Tours.

En définitive, les populations de l'Aude, malgré les lacunes que nous avons signalées ou laissé entrevoir, ont réalisé des progrès qu'on ne peut méconnaître. L'outillage agricole s'est beaucoup perfectionné, surtout depuis que, dans les concours régionaux du Midi, les constructeurs étrangers ont été attirés par des primes en argent. Les moissonneuses, les faucheuses et les machines à battre se sont répandues dans une proportion notable. La vapeur même est employée dans un assez grand nombre de fermes. En ce qui concerne les irrigations, les concours ouverts par l'administration n'ont pas été non plus sans fruit. Des canaux, et, à défaut, des rigoles d'arrosage, tirées des rivières, seraient surtout réclamés par les cultivateurs, enclins, comme dans les autres régions du Midi, à placer surtout le progrès agricole dans une question d'arrosage (1).

Henri BAUDRILLART.

(1) Parmi les personnes à qui j'ai des obligations particulières pour les renseignements que j'ai recueillis dans le Gard et dans l'Aude, je me

fais un devoir de citer : MM. Hérisson, inspecteur de l'enseignement agricole, et M. Bruneton, à Nîmes ; M. Bayle et M. Pierre Causse, notamment pour le territoire d'Aigues-Mortes ; M. Leclerc du Sablon, surtout pour Uzès ; M. Jeanjean, pour le Vigan et ce qui concerne la sériciculture ; pour l'Aude, MM. de Beauxhostes, Gautier, Dr Rousseau, à Narbonne, M. Rousseau, inspecteur des forêts à Carcassonne, etc.

LA SÉPARATION DES POUVOIRS.

« Il y a, dans chaque État, trois sortes de pouvoirs : la puissance législative, la puissance exécutrice des choses qui dépendent du droit des gens et la puissance exécutrice de celles qui dépendent du droit civil. Lorsque, dans la même personne, ou dans le même corps de magistrature, la puissance législative est unie à la puissance exécutrice, il n'y a point de liberté... Il n'y a point encore de liberté si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutrice. Si elle était jointe à la puissance législative, le pouvoir sur la vie et la liberté des citoyens serait arbitraire, car le juge serait législateur. Si elle était jointe à la puissance exécutrice, le juge pourrait avoir la force d'un oppresseur (1). »

C'est en ces termes que Montesquieu formule la théorie de la séparation des pouvoirs. Le principe qu'il pose d'une façon aussi absolue n'avait jamais été distinctement établi. Locke l'avait entrevu (2), mais l'Angleterre, dont l'auteur de l'*Esprit des lois* décrivait les institutions, ne le connaissait qu'imparfaitement. D'après les règles constitutionnelles, le Souverain n'était pas seulement le chef du pouvoir

(1) Montesquieu. *Esprit des lois,* livre XI, ch. 6.

(2) « Ce pourrait être, dit-il, une grande tentation pour les personnes qui ont le pouvoir de faire les lois, d'avoir aussi entre leurs mains, le pouvoir de les faire exécuter, dont elles pourraient se servir pour s'exempter elles-mêmes de l'obéissance à ces lois... C'est ainsi que le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif se trouvent souvent séparés. »

3 0112 099008895